

1 DEFINITIONS

- Stage de développement personnel résidentiels :
Stages réalisés au gîte Champêtre permettant d'héberger les participants et intervenants pendant la durée du stage.
- Formations intra-entreprise :
Stage réalisé sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe.
- Conseil, accompagnement, suivi individualisé : prestations sur mesure à la demande du client.

2 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de stage implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3 DOCUMENT CONTRACTUELS

Alice Merlet fait parvenir au Client, un bulletin d'inscription, accompagné des modalités de stage.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Alice Merlet un exemplaire complété et signé.

Une attestation de participation au stage est remise sur demande.

4 PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des supports de formation ou de la prestation est autorisée pour le stagiaire exclusivement, et à des fins non commerciales. Toute utilisation, transmission à un tiers, reproduction partielle ou intégrale des supports remis au titre de la prestation, sans le consentement écrit de l'auteur, sont interdits. La responsabilité du Client serait alors engagée.

5 PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués toutes taxes comprises.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

- Pour les stages et ateliers à l'intention de clients particuliers :
Un acompte de 100 € (stages d'une durée inférieure à 4 jours) ou 150 € (stages supérieurs à 3 jours) est à payer pour valider l'inscription. Le solde est dû à l'arrivée sur le lieu du stage. Les repas sont compris dans le prix du stage ; ainsi que l'hébergement. Sauf avis contraire exprimé lors de l'inscription.
- Pour les stages intra-entreprises ou sur mesure, le conseil... :
L'acceptation de Alice Merlet est conditionnée par le règlement d'un acompte dans

les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de Alice Merlet.

- Un acompte de 30% est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à Alice Merlet si le Client renonce à la formation.
- Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations, soit dans un délai maximum de 30 jours.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Alice Merlet se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

6 PENALITE DE RETARD

Une indemnité forfaitaire prévue par l'article L.441-6 du Code du commerce tel que modifié par la loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives a été fixée à 40€ par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces indemnités et pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

7 REDUCTIONS ET REMISES

Une réduction de 5% sera appliquée sur le montant de la facture dès le second stage ou atelier commandé par le Client particulier, et 10% à partir du 3^{ème} dans le courant de la même année de date à date.

8 REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Alice Merlet sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Alice Merlet pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

10 CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le Client doit être impérativement communiquée par écrit. Elle donnera lieu à un remboursement intégral si elle s'exerce dans un délai de 37 jours avant le début de la formation. Au-delà, et jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début du stage, une indemnité forfaitaire de 30% sur le montant total du stage sera retenue, sauf report.

- Pour les stages et ateliers à l'intention du Client particulier :

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 15 jours ouvrés avant le début du stage, le montant total de la participation restera immédiatement

exigible à titre d'indemnité forfaitaire. Toutefois, si Alice Merlet organise dans les 12 mois à venir, un stage ou atelier sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

10 LIVRAISON ET DELAI

Les dates de formation ne sont données qu'à titre informatif et indicatif. Alice Merlet se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

11 INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations échangées lors de nos prestations resteront confidentielles. Sauf avis contraire, le Client accepte tacitement d'être inscrit dans le fichier client de Alice Merlet.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à Alice Merlet pour s'opposer à une activité de communication (recevoir la newsletter par exemple). Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier client de Alice Merlet.

En ce qui concerne les numéros de téléphone, vous pouvez adhérer au service de l'état « Bloctel » pour vous prémunir des sociétés qui pratiquent le démarchage commercial intempestif.

12 RENONCIATION

Le fait pour Alice Merlet de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

13 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Alice Merlet et ses Clients relèvent de la Loi française.

14 ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable ou par l'intermédiaire du médiateur de la consommation ci-dessous seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce d' Aubenas quel que soit le siège ou la résidence du Client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un

Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Alice Merlet qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Médiateur :
CUER D'AULAN Christine
14 Boulevard de Vernon - 07200 Aubenas
04.75.93.03.68 / 06.79.81.58.89 - cca07@orange.fr

15 ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Alice Merlet à son siège social à Champetier Haut 07140 LES ASSIONS.